

L'ALLIANCE CHRÉTIENNE ET MISSIONNAIRE AU CANADA

UN APPEL À L'EXCELLENCE

En tant que dirigeant spirituel dans l'Église, je suis appelé à l'excellence du Royaume dans ma vie et mon ministère. Je reconnais que cela est impossible par mes propres forces mais doit plutôt être une résultante de l'œuvre du Saint-Esprit de Dieu en moi. C'est en union avec Christ que je suis pleinement sanctifié. Étant ainsi séparé du péché et du monde et totalement consacré à Dieu, je reçois la puissance nécessaire pour mener une vie sainte et offrir un service sacrificiel et efficace en vue de l'achèvement du mandat de Christ. Ceci s'accomplit en étant rempli du Saint-Esprit, ce qui est à la fois un événement distinct et une expérience progressive dans la vie du croyant (I Th. 5.23; Act. 1.8; Ro. 12.1, 2; Gal. 5.16-25).

En acceptant la véracité de ce qui précède, je m'engage à ce que mon ministère soit conduit par la puissance du Saint-Esprit selon les principes bibliques et les lignes directrices énoncées dans ce code d'éthique; ainsi, mon ministère sera agréable à Dieu, mon service bénéfique à la communauté chrétienne et ma vie un témoignage pour le monde. Je reconnais que les standards ci-après énoncés visent à préserver la dignité, maintenir la discipline et promouvoir l'intégrité de mon appel pastoral et, être un signe du Royaume de Dieu à venir.

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES OUVRIERS OFFICIELS DE

L'ALLIANCE CHRÉTIENNE ET MISSIONNAIRE AU CANADA

Des principes bibliques et des lignes directrices éthiques qui soient pertinentes à la vie et au ministère de dirigeants incluent :

- A. **Le principe christocentrique.** À titre de représentant de Jésus-Christ, les ouvriers officiels de l'ACM doivent démontrer un engagement et un style de vie modelés sur la vie de Christ tant dans leur sainteté, grâce, compassion et liberté (Gal 3.19)
- B. **Le principe relationnel.** Notre Père céleste est intensément relationnel. Il invite ceux qui le suivent à marcher avec lui et apprendre à le connaître comme ses « fils et ses filles ». Il les appelle aussi à démontrer les plus hauts standards dans leurs relations personnelles avec leur propre personne, les autres et le reste de la création. Leur identité en Christ est définie par la réalité et la visibilité de leur amour (Ge. 1:26; 2.18; Mt. 5.23, 24; Jn 13.35).

C'est pourquoi...

- Connaître et marcher avec Dieu est la passion principale de ma vie.
- Tant qu'il en dépend de moi, je serai en paix avec tous et nourrirai des relations pures et saines (Ro. 12.18).
- Je chercherai à modeler Christ dans mes attitudes et actions et ce, peu importe la race, le statut social, les croyances religieuses ou les positions d'influence dans l'Église ou la communauté.
- Je placerai les besoins de ma famille au-delà de ceux de la famille du ministère et le démontrerai en accordant temps, amour et attention à chaque membre de ma famille.
- Je serai sexuellement et émotionnellement fidèle à mon conjoint et à ma famille.
- Je chercherai à diriger ma famille d'une manière qui rehausse l'efficacité de mon ministère.
- Je résisterai activement à toute inclinaison visant à créer une relation émotionnelle ou physique non appropriée.
- Je chercherai à considérer tous ceux que je sers avec le même amour et compassion, à exercer un ministère impartial envers leurs besoins et à m'abstenir de comportements diviseurs.
- Je chercherai à collaborer avec tous les ouvriers, spécialement ceux avec qui je sers, en les considérant comme des partenaires dans l'œuvre du Seigneur, en respectant leur ministère, en coopérant avec eux et, en cherchant à maintenir des relations de support et d'entraide mutuelle.

C. **Le principe du modèle** – La vie privée d'un ouvrier n'est pas exclusivement la sienne. L'Écriture exhorte le dirigeant à vivre une vie sans reproche (1Ti. 3.2). Le témoignage de l'ouvrier aux yeux de l'Église locale et du monde qui observe requiert que la vie du Christ qu'il proclame soit manifeste d'abord dans sa propre vie ainsi

C'est pourquoi...

- Je limiterai plutôt ma liberté que d'affaiblir mon ministère (1Co. 9.27).
- Bien que les chrétiens puissent soutenir différentes opinions sur certains comportements, j'éviterai les situations pouvant résulter en un impact spirituel négatif sur moi ou les autres (Tite 2.5)
- Je chercherai toujours à me conduire de manière telle à ne pas amener le discrédit ou amenuiser la confiance du public dans le leadership chrétien.
- J'exécuterai mon ministère de manière responsable cherchant à conduire les gens au salut et à s'engager comme membres dans l'Église sans les manipuler et en respectant les ministères des autres Églises ou organisations.
- Je m'abstiendrai de l'ébriété, de l'usage de substances illégales, de l'usage récréatif de drogues, de tous genres de comportement addictif ou créant une dépendance ainsi que de toute autre habitude autodestructrice (1Co. 3.16).

D. **Le principe du mieux-être** – Le dirigeant consacré reconnaît la nature intégrée du corps, de l'âme et de l'esprit et est soucieux de l'équilibre nécessaire à un ministère efficace. Ils prennent soin de leur corps, leur âme et leur esprit d'une

manière discipliné qui honore Dieu (Ps. 139.13-16; Pr. 3.1, 2; 1Co. 3.16, 17; 6.19, 20; 9.2; 1Th. 5.23).

C'est pourquoi...

- Je chercherai à vivre une vie de prières, d'études et de méditations sur la Parole de Dieu et à entretenir des temps prolongés de contemplation afin de chercher quotidiennement la face de Dieu.
- Je chercherai à me garder en bonne forme physique en prenant bien soin de mon corps.
- Je gèrerai mon temps avec sagesse en équilibrant sainement mes obligations personnelles, les engagements du ministère et les responsabilités familiales et, en prenant un jour de congé par semaine ainsi que mes vacances.
- Je chercherai à rester en bonne santé émotionnelle.

E. **Le principe du serviteur** – L'Écriture établit un contraste entre les œuvres de la chair et le fruit de l'Esprit (Ga. 5.19-25). La chair se caractérise par l'acquisition et la consommation. Le fruit de l'Esprit se caractérise par donner et produire. Les choix de notre style de vie doivent refléter le cœur du serviteur et non une attitude « d'ayant droit ».

C'est pourquoi...

- Je chercherai à avoir une conduite qui soit consistante avec mon appel et mon engagement en tant que serviteur de Dieu et ce, en entretenant une vie de pureté, d'intégrité et de vérité.
- Je servirai pleinement à l'intérieur de mon ministère et n'accepterai des responsabilités additionnelles que si elles n'interfèrent pas avec l'efficacité globale de mon ministère.
- J'écouterai les besoins de ceux que je sers et garderai confidentielles les informations qui me sont confiées à moins qu'elles ne causent un préjudice grave à la personne ou à d'autres, ou à moins que la loi ne requiert de les divulguer.
- Je manifesterai de la confiance dans le leadership laïc en invitant sa participation significative, en facilitant leur formation et en stimulant leur créativité.
- Je chercherai à diriger le ministère dont je suis responsable en fonction de buts convenus. Je serai ouvert à la critique constructive ainsi qu'aux suggestions visant à améliorer mon ministère.
- J'exercerai mes responsabilités de prédications et d'enseignements en accordant du temps adéquat à la prière et la préparation et ce, afin que ma présentation soit appuyée sur l'Écriture, théologiquement correcte et clairement communiquée en présentant la vérité de la Parole Dieu avec conviction dans l'amour. Je donnerai crédit à ceux dont j'utiliserai de manière importante le matériel qu'ils ont préparé.

F. **Le principe de l'intendance** – Tous les chrétiens se sont vus confiés par Dieu des dons, des ressources ainsi que la création. Les dirigeants doivent donner l'exemple dans leur intendance d'un tel dépôt (1Pi. 4.10; 1Co. 9.17).

C'est pourquoi...

- J'aspirerai à croître par des lectures approfondies et en m'engageant dans des opportunités de formation professionnelle.
- Je serai honnête et responsable dans mes finances en payant mes engagements à temps, sans chercher de faveurs ou privilèges spéciaux, en donnant généreusement à de bonnes causes et en vivant un style de vie chrétien.
- Je donnerai ma dîme et mes offrandes, en tant que bon intendant et modèle pour l'Église,
- Je chercherai l'approbation de mon Conseil d'anciens ou coordonnateur régional avant de me lancer en affaires ou chercher un emploi additionnel.
- Je ne m'engagerai dans aucune entreprise où je devrais solliciter des fonds chez les gens que je sers.

G. **Le principe de soumission à l'autorité.** La soumission à ceux qui sont en autorité sur les croyants est enseignée clairement dans les Écritures (Hé. 13.17) Les ouvriers doivent marcher dans l'humilité et volontairement se soumettre aux autorités placées sur eux.

C'est pourquoi...

- Ayant choisi d'œuvrer sous l'autorité de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada, je me soumettrai aux autorités constituées telles qu'identifiées dans le *Manuel de l'ACM*, incluant les dirigeants du district ou de la région où je sers. Je serai fidèle à la *Constitution*, aux *Règlements intérieurs* et politiques de l'ACM et démissionnerais immédiatement si je déviais des pratiques et principes généralement acceptés dans notre famille d'Églises.
- Je crois et j'enseignerai fidèlement toutes les doctrines contenues dans la *Confession de foi de l'ACM*.
- À titre d'ouvrier officiel de l'ACM, je ferai progresser sans réserve la vision et le ministère de l'ACM incluant la collecte de fonds généreuse pour le *Fonds global de développement* de l'Alliance, le *Fonds Sels des mers* (Ministères canadiens) et pour d'autres priorités de la dénomination.
- Lorsque approprié, j'exprimerai de la critique responsable à mes autorités et utiliserai les démarches prévues par l'ACM pour apporter les changements aux programmes et politiques de l'ACM.
- Je n'utiliserai pas mon influence pour aliéner le ministère où j'ai été assigné de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada et je n'utiliserai pas mon influence pour solliciter des membres d'un ministère précédent en vue d'en démarrer un autre à moins que l'équipe de direction du ministère n'y consente.
- J'encouragerai le ministère de mon successeur à la conclusion (démission, résiliation ou retraite) de tout rôle ministériel et je m'abstiendrai de toute interférence dans ce nouveau ministère ou avec les gens desservis. Je me retirerai complètement de ce ministère à moins d'indications différentes de la part du directeur de district ou du coordonnateur régional.
- Dans un contexte d'employé pastoral, j'offrirai mon support et ma loyauté au pasteur principal et, dans l'incapacité d'y arriver, je chercherai un autre endroit de ministère.

- J'accomplirai les services qui sont du domaine de responsabilité d'un collègue du ministère chrétien uniquement à sa demande ou avec son consentement.

H. **Le principe de la médiation** – Les différends entre chrétiens doivent se résoudre dans le contexte de l'Église et non devant les tribunaux. (1Co. 6.1-7)

C'est pourquoi...

- Si je croyais avoir été lésé par ma dénomination ou mon Église locale et choisissais d'obtenir réparation, j'utiliserai d'abord le moyen de la médiation pour résoudre le conflit tel que présenté dans le document *Procédures de médiation et d'arbitrage de l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada*.

En apposant ma signature à ce document, je déclare mon intention de vivre ma vie et d'accomplir mon ministère, avec l'aide de Dieu, de façon consacrée et éthique. De plus, je reconnais qu'en ne me soumettant pas de manière délibérée à cette déclaration je me rends passible de discipline et ce, conformément aux conditions de mon permis d'œuvrer comme ouvrier avec l'Alliance chrétienne et missionnaire au Canada.

NOM _____

SIGNATURE _____

DATE _____

Amendements

Le document Appel à l'excellence peut être amendé par un vote majoritaire du Conseil d'Administration de l'ACM.

Adopté - Conseil d'administration, novembre 2011

Amendé – Conseil d'administration, novembre 2013